

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25 63 – Courriel : siepvv37@siepvv37.com – Site : www.siepvv37.com

Comité syndical Réunion du 8 mars 2018

Date de convocation 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Claudine SUTEAU

État de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		x
M	ALLUIN	Jean Bernard	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	x	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	Excusé	Pouvoir C SUTEAU
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	Excusée	Pouvoir D ROLLANT
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	Excusé	Pouvoir D POUJAUD
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	Excusée	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	SUTEAU	Claudine	PORTS s/VIENNE	x	
*Mme	ROLLANT	Delphine	PORTS s/VIENNE		
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY		Pouvoir B VANDENDORPE
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		Pouvoir D BRUNET
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	x	
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		

Le quorum étant atteint avec 9 conseillers syndicaux habilités à voter, le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Budget 2018
- Bilan de la ligue
- Contrat logiciel comptable

Documents de la séance du 7 février 2017 transmis aux membres du conseil syndical

1. **Le compte-rendu de séance intégrant le rapport du Président, la proposition du BP 2018 et le support visuel de la séance réalisé par le Président**
2. **Les délibérations de la séance du 7 février 2018 intégrées au compte-rendu**
3. **Le procès-verbal de Madame la secrétaire de séance**

Le compte-rendu de séance du 7 février a été transmis à la secrétaire de séance le lundi 12 février par workflow. La méthode mise en place en avril 2014, rappelée le 7 février 2018, sans contestation exprimée, a donc été poursuivie pour la séance,

Le procès-verbal de la séance du 7 février a été transmis, hors le cadre de la méthode, le 20 février 2017 et les conseillers syndicaux ont été destinataires, par workflow, le 24 février des documents suivants :

- **Le compte-rendu de séance du 7 février intégrant le rapport du Président, le budget 2018, les délibérations et le support visuel de séance**
- **Le PV de séance de Mme la secrétaire reçu le 20 février 2018 avec le visuel de séance**

Le conseil syndical est donc invité à se prononcer sur la proposition de procès-verbal et, par ailleurs, sur la modification arbitraire de la méthode mise en place.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil syndical

Le procès-verbal de la séance du conseil syndical du 7 février 2018 est adopté avec les remarques suivantes :

1. Le document original a été transmis sous le timbre « compte-rendu » et a fait l'objet d'une correction de forme,
2. La circulaire du DSDEN ne précise absolument pas que l'on peut modifier la pause méridienne
3. Le PV ne fait pas mention des expressions du vote public, il convient que cela soit ajouté. A ce propos, il ne peut y avoir discordance entre le compte-rendu et le procès-verbal sur les délibérations, tant dans les motivations que sur les modalités de vote et son résultat. Il convient donc que figurent au PV les votes du 23 novembre 2017 : il n'y a eu aucune autre proposition sur ce document.
4. Enfin il convient d'ajouter qu'à la demande de la secrétaire de séance un groupe de 2 conseillers syndicaux par commune doit organiser une séance de travail à huit clos pour examiner la confidentialité des services et prendre la mesure des réductions possibles. Cette séance de travail a été organisée le 28 février 2018 en présence de représentants de chaque commune.

À propos de la restauration scolaire

Le PV doit indiquer que la secrétaire de séance précise que le syndicat n'a jamais versé 11000 € au comité de gestion de la cantine de Maillé.

A ce titre, le président a redonné, en clair, aux membres du conseil syndical les documents budgétaires des entités de gestion des cantines du RPI. Dans le rapport du comité de gestion de la cantine de Maillé apparaît clairement la nécessité d'une subvention d'équilibre de 11000 € pour la rentrée 2015. Cette situation a entraîné la proposition du conseil syndical, approuvée par délibérations des communes, membres, de reprendre, sous timbre du SIEPVV, l'intégralité du service de restauration scolaire. Cette disposition a entraîné une modification statutaire approuvée à l'unanimité des conseils municipaux.

À propos de la gouvernance

Le respect du travail accompli et l'objectivité nécessaire à un PV impose que soit clairement rappelée la situation 2014 prise en charge par l'assemblée et les actions conduites depuis avril 2014.

Tous les éléments de remarques ainsi formulés figurent, en détail, dans le compte-rendu de séance qui a été remis à la secrétaire de séance et transmis à chaque membre du conseil syndical.

BUDGET 2018

1 – LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES EN POSSESSION DES CONSEILLERS SYNDICAUX

Il est rappelé les documents en possession des conseillers syndicaux :

- La proposition de budget 2018 soumis au vote le 7 février 2018

- L'état des crédits consommés attesté par le comptable public en date du 24 janvier 2018 pour l'exercice 2017.
- Les résultats de l'exercice 2017.
- Les résultats de l'exercice 2017 avec les reliquats 2016
- La liste exhaustive des mandats l'exercice 2017.
- La liste exhaustive des titres de l'exercice 2017.
- La ventilation des dépenses et des recettes par compétence.

2 - RAPPEL DES SÉANCES DE TRAVAIL SUR LE BUDGET 2018

1. 23 novembre 2017
2. 21 décembre 2017
3. 16 janvier 2018
4. 30 janvier 2018
5. 07 février 2018
6. 28 février 2018
7. 08 mars 2018

3 - LES DOCUMENTS FOURNIS AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL... ET PLUS

Documents remis pour la séance du 23 novembre 2017

- ⇒ Production de l'état des crédits consommés (document Ordonnateur)
- ⇒ Situation comptable au 15 novembre 2017
- ⇒ Mandats de dépenses du 15 novembre 2017
- ⇒ Titres de recettes au 15 novembre 2017

Documents remis pour la séance du 11 janvier 2018

- ⇒ Production d'état des crédits consommés (document Ordonnateur)
- ⇒ Situation comptable au 10 janvier 2018
- ⇒ Mandats de dépenses du 10 janvier 2018
- ⇒ Titres de recettes au 10 janvier 2018
- ⇒ Ventilation des dépenses du 10 janvier 2018

4 - ÉTAT DES CRÉDITS CONSOMMÉS À LA DATE DU 24 JANVIER 2018 TRANSMIS PAR LE COMPTABLE PUBLIC

5 - LES DONNÉES BUDGÉTAIRES 2017 ONT ÉTÉ VALIDÉES PAR LE COMPTABLE PUBLIC ET VÉRIFIÉES LORS DE LA SOIRÉE DE « BRASSAGE BUDGÉTAIRE » DU 31 JANVIER 2018.

6 - LE BP 2018 SE CONSTRUIT À PARTIR DE:

6.1 - La réalité des dépenses et des recettes 2017 présentées le 23/11/2017 et ajustées le 8/0/2018

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130
Restauration	90172,1114	45368,09	135540
Ecole	193324,662	81444,01	274769
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8
TOTAL	346976,057	159735,57	506712
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,2

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130,00
Restauration	89151,18	45368,09	134519,27
Ecole	161776,33	81444,01	243220,34
A&L	59352,50	12793,47	72145,97
TOTAL	310280,02	159735,57	470015,59
SUBVENTION EQUILIBRE			358430,20

6.2 - La réalité des dépenses de charges salariales présentée le 7 février avec la perspective du retour à 4 jours

EVOLUTION DES CHARGES SALARIALES									
	36 semaines	Annualisation	2018	2017	Différence	charges 2017	Variation	charges 2019	
CANTINE 1	1042,00	1185,28	22,79	22,79	0,00	1 639,01 €	0,00%	1 639,01 €	0,00 €
CANTINE 2	400,48	455,55	8,76	15,07	-6,31	1 196,36 €	-41,89%	695,26 €	-501,10 €
CANTINE 3	1024,00	1164,80	22,40	22,40	0,00	1 635,37 €	0,00%	1 635,37 €	0,00 €
A&L 1	991,24	1127,54	21,68	24,70	-3,02	1 702,55 €	-12,22%	1 494,49 €	-208,06 €
CANTINE 4	736,00	837,20	16,10	16,10	0,00	2 332,85 €	0,00%	2 332,85 €	0,00 €
ENTRETIEN 1	890,76	1013,23	19,49	20,00	-0,52	1 345,80 €	-2,59%	1 311,01 €	-34,79 €
ENTRETIEN 2	1165,12	1325,32	25,49	28,85	-3,37	2 093,03 €	-11,67%	1 848,85 €	-244,18 €
A&L 2	1173,76	1335,15	25,68	33,23	-7,55	2 337,31 €	-22,73%	1 806,09 €	-531,23 €
ATSEM1	1384,00	1574,30	30,28	34,21	-3,94	2 355,85 €	-11,51%	2 084,72 €	-271,13 €
ATSEM2	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	2 540,70 €	0,00%	2 540,70 €	0,00 €
ATSEM3	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	3 112,82 €	0,00%	3 112,82 €	0,00 €
A&L 3	486,88	553,83	10,65	14,78	-4,13	1 479,92 €	-27,96%	1 066,08 €	-413,84 €
ADMIN	411,50	468,08	9,00	9,00	0,00	746,36 €	0,00%	746,36 €	0,00 €
						24 517,93 €		22 313,60 €	
						294 215,20 €		267 763,19 €	
Charges de personnels en 2018					8 mois	196 143,47 €	4 mois	89 254,40 €	
								285 397,86 €	

6.3 - Les votes du 23 novembre 2017 (extraits du PV de séance)

Pour achever le travail de construction, le chapitre 11 des charges générales est examiné ligne par ligne avec des choix opérés par vote notamment à propos :

Des fournitures scolaires (6067) pour lesquels par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention le montant global annuel est porté à 10000 €, charges de photocopies comprises

Du transport collectif (6247) avec une inscription réduite à 5000 €

Sur proposition d'un représentant de la commune de Marcilly, le transport des moins de 3 ans est abandonné par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 abstentions

Sur proposition d'une représentante de la commune de Maillé, l'enveloppe consacrée au théâtre pour l'année scolaire 2018/2019 sera réduite à 5000 €. Un devis est distribué en séance et une communication sera effectuée auprès des enseignants.

Ligne 6135 (informatique) 28000€->25000€ pas de baisse plus importante possible puisque la location des ordinateurs est en cours.

Ligne 6156 (maintenance) 7500€->5000€

Ligne 6161 (assurance) 2600€->2000€ tarif renégocié

Ligne 6247(transport) 2000€->5000€

Ligne 6281 (CNAS), vérifier que le CNAS est utilisé ou non par les personnel du SIEPVV.

Les lignes du chapitre 11 sont reproduites à la hauteur des réalisations.

Pour les autres chapitres et notamment pour le chapitre 12, l'ouverture des comptes se fait par application des réalisations budgétaires 2017, tant en dépenses qu'en recettes. Le projet de budget qui sera soumis au vote de l'assemblée en janvier 2018 figure en annexe du compte-rendu.

6.4 - La prise en compte des reliquats 2017

La situation des reliquats a été examinée en séances du 23 novembre 2017 et du 21 décembre 2017. A la demande des élus, une séance de « brassage » budgétaire s'est tenue 31 janvier 2018 à laquelle ont participé des représentants de tous les corps constitués, partenaire de l'espace éducatif. Au cours de cette séance, il a été opéré une vérification ligne par ligne de l'adéquation entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. A l'Euro près tout s'est avéré concordant. Le compte administratif (état des crédits consommés remis le 11 janvier 2018) et le compte de gestion (état des crédits consommés remis le 24 janvier 2018) sont identiques, après que quelques éléments techniques (rejet de mandats ou de titre) aient été intégrés.

BUDGET PRIMITIF 2018 SEANCE DU 8 MARS 2018			
Sens	Section	Chapitre	BP 2018
D	F	DEPENSES FONCTIONNEMENT	444133,78
D	F	011 - Charges à caractère général	176185,43
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	254635
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	80
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	3832,35
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	8200
D	F	67 - Charges exceptionnelles	1201
R	F	RECETTES FONCTIONNEMENT	444133,78
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	13582,78
R	F	013 - Atténuations de charges	4000
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	71000
R	F	73 - Impôts et taxes	151
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	355200
R	F	77 - Produits exceptionnels	200
D	I	DEPENSES INVESTISSEMENT	2452,63
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2252,63
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	0
D	I	21 - Immobilisations corporelles	200
R	I	RECETTES INVESTISSEMENT	2452,63
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	2452,63
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0
D	F	DEPENSES FONCTIONNEMENT	444133,78
R	F	RECETTES FONCTIONNEMENT	444133,78
D	I	DEPENSES INVESTISSEMENT	2452,63
R	I	RECETTES INVESTISSEMENT	2452,63
		DEPENSES TOTALES	446586,41
		RECETTES TOTALES	446586,41

Le projet de budget est soumis au vote à bulletin secret des conseillers syndicaux, à la demande de plus du tiers des conseillers présents, selon les dispositions suivantes :

Par 9 voix contre et 4 voix pour, la proposition de budget primitif 2018 n'est pas approuvée.

Ce vote constitue le second rejet, sans autre proposition. Le Président informe donc l'assemblée qu'il transmettra le document au contrôle de légalité pour solliciter l'autorité préfectorale en exécution du budget 2018.

Pour ce qui est du suivi de l'exécution de ce budget les conseillers intéressés sont invités

à participer à un suivi de l'exercice comptable et budgétaire.

BILAN DE LA LIGUE

Le Président porte à la connaissance des membres du conseil syndical la synthèse des observations réalisées le mardi 12 décembre de 14h30 à 16h00, à l'école de Marcilly pendant les TAP par la déléguée Éducation Jeunesse de la Ligue de l'enseignement-Fédération d'Indre-et-Loire.

La synthèse révèle que « *les enfants avaient l'air de se sentir bien. Les animateurs rencontrés ont des compétences spécifiques avec des domaines d'intervention précis (Nature /environnement, Informatique, ...).* »

La synthèse détaille 4 points :

- Les animateurs n'annoncent pas clairement les règles et n'en sont pas toujours garants.
- Les animateurs appliquent des règles mais relatives au milieu scolaire.
- Problème d'aménagement de l'espace.
- L'activité informatique.

La déléguée de la Ligue de l'enseignement met l'accent, par ses observations, sur la formation des animateurs et conclut, naturellement, à une proposition de la ligue pour organiser des stages que le SIEPVV devra financer. Elle insiste par ailleurs sur le taux d'encadrement.

Le Président rappelle la difficulté à trouver des personnels qualifiés, particulièrement en milieu rural, et, qui plus est, en capacité d'accepter des conditions de travail difficiles pour une organisation personnelle. Travailler de 7h à 8h30, puis, éventuellement de 12h à 13h30, puis de 16h40 à 18h ou 18h45 constitue une trame journalière d'intervention qui ne favorise pas l'engouement pour l'activité. Ce rapport « à charge » ne contribue pas à la valorisation du dispositif mis en place ; le retour aux 4 jours accentue la difficulté à offrir des espaces suffisantes pour entraîner un enthousiasme des personnels en charge de l'encadrement éducatif.

CONTRAT LOGICIEL COMPTABLE

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services du Syndicat de Regroupement Pédagogique du Val de Vienne arrive à échéance dans quelques semaines. Le contrat doit être réactualisé et une proposition est faite de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans.

Outre les clauses techniques de garantie et de service, la société SEGILOG fixe le tarif de la rémunération pour l'ensemble des logiciels suivants : LES COMPTABILITES M14, M1/Sn M4, M41, M42, M43, M49 • GESTION DES EMPRUNTS • GESTION DE L'INVENTAIRE - GESTION DES AMORTISSEMENTS - GESTION DES SUBVENTIONS - GESTION DE LA PAYE - GESTION DU PERSONNEL • GESTION DES CARRIERES • GESTION DES ABSENCES - GESTION DU BILAN SOCIAL - DADS'U • DECISIONNEL • GESTION DES FACTURATION AUX FAMILLES

1/ Pour un total de 3 186.00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit:

- des versements annuels "Cession du droit d'utilisation" :
 - pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2019 soit 1 062.00 € HT
 - pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 soit 1 062.00 € HT
 - pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 soit 1 062.00 € HT

En contrepartie:

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2/ Pour un total de 354.00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit:

- des versements annuels "Maintenance, Formation":
 - pour la période du 01/04/2018 au 31/03/2019 soit 118.00 € HT
 - pour la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 soit 118.00 € HT
 - pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 soit 118.00 € HT

En contrepartie:

- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG,
- de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

Après prise en compte de la dématérialisation imposée par les services de l'état et échanges au sein de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical approuve le renouvellement du contrat dans les conditions exposées et autorise le Président du SIEPVV à signer le contrat avec la société SEGILOG (Berger Levraut).

La séance est levée à 22h15

La secrétaire

Claudine SUTEAU

Le Président

Daniel POUJAUD

BUDGET PRIMITIF 2018 SEANCE DU 8 MARS 2018

Sens	Section	Chapitre	Compte	Total_Prévu	DM1 Ordo	Total	Ordonnancé	Report 2017	BP 2018		
									23/11/2017	07/02/2018	08/03/2018
						INFORMATIONS DM1 21 DECEMBRE 2017		INFO			
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	516490,1	11/01/2018	467131,78	444131,78	444133,78
D	F		011 - Charges à caractère général	190475,83	-22477,93	167997,9	149483,94		142281,09	174385,43	176185,43
D	F		60226 - Vêtements de travail	300	-300	0	0		0	0	0
D	F		6023 - Alimentation	500,3	-500,3	0	0		0	0	0
D	F		6042 - Achats prestations de services	45000	-993,33	44006,67	36518,24	6923,58	45000	52000	52000
D	F		60611 - Eau et assainissement	2000	-117,06	1882,94	1882,94		2000	2000	2000
D	F		60612 - Énergie - Électricité	14000	-3998,71	10001,29	10001,29	5584,84	14000	20000	20000
D	F		60621 - Combustibles	4000	-1054,95	2945,05	2945,05	3709,5	7000	7400	7400
D	F		60622 - Carburants	400	296,81	696,81	696,81	84,61	400	500	500
D	F		60631 - Fournitures d'entretien	3200	443,14	3643,14	3643,14		3700	3700	3700
D	F		60632 - Fournitures de petit équipement	2600	-1603,41	996,59	996,59	174,67	1000	1200	1200
D	F		60636 - Vêtements de travail	320	-320	0	0		320	320	320
D	F		6064 - Fournitures administratives	200	-74	126	126		150	150	150
D	F		6067 - Fournitures scolaires	16000	-1322,05	14677,95	14677,95	1169,44	10000	11200	13000
D	F		611 - Contrats de prestations de services	21000	-5615	15385	15385	980,96	15000	16000	16000
D	F		6132 - Locations immobilières	350	-350	0	0		0	0	0
D	F		6135 - Locations mobilières	28000	-7987,79	20012,21	20012,21	2514,34	25000	23000	23000
D	F		6156 - Maintenance	7500	-3707,09	3792,91	3792,91	330,59	4081,09	4100	4100
D	F		6161 - Assurance multirisques	2600	-2144,03	455,97	455,97		2000	2000	2000
D	F		6168 - Autres primes d'assurance	20	-20	0	0		0	0	0
D	F		6188 - Autres frais divers	900	-900	0	0		0	0	0
D	F		6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500	-384	116	116	191,21	500	350	350
D	F		6228 - Divers	11025,53		11025,53	0		5000	23135,43	23135,43
D	F		6247 - Transports collectifs	20000	11860,8	31860,8	31860,8		0	0	0
D	F		6248 - Divers	3700	-3700	0	0		0	0	0
D	F		6251 - Voyages et déplacements	300	-300	0	0		0	0	0
D	F		6261 - Frais d'affranchissement	500	-59,92	440,08	440,08		450	450	450
D	F		6262 - Frais de télécommunications	5000	-1875,78	3124,22	3124,22	607,87	3500	3700	3700
D	F		627 - Services bancaires et assimilés	500	-192,26	307,74	307,74	356,53	700	700	700
D	F		6281 - Concours divers (cotisations...)	0	2417,4	2417,4	2417,4		2400	2400	2400
D	F		6288 - Autres services extérieurs	60	23,6	83,6	83,6		80	80	80
D	F		012 - Charges de personnel et frais assimilés	318296	33062,38	351358,38	351358,38		307606	256435	254635
D	F		6218 - Autre personnel extérieur	85000	-10282,85	74717,15	74717,15	18395,21	22296	40000	38200
D	F		6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	160	20,96	180,96	180,96		160	120	120
D	F		6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2400	1720,84	4120,84	4120,84		4200	3300	3300
D	F		6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	460	83,25	543,25	543,25		550	420	420
D	F		6411 - Personnel titulaire	80000	19044,57	99044,57	99044,57		100000	77000	77000
D	F		6413 - Personnel non titulaire	80000	-2888	77112	77112		80000	61600	61600
D	F		64168 - Autres emplois d'insertion	0	10462,19	10462,19	10462,19		10000	7700	7700
D	F		6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40000	2048,3	42048,3	42048,3	72,17	45000	32000	32000
D	F		6453 - Cotisations aux caisses de retraite	22000	6255,72	28255,72	28255,72		30000	22000	22000
D	F		6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5100	519,6	5619,6	5619,6		5700	4400	4400
D	F		6455 - Cotisations pour assurance du personnel	2300	5048,5	7348,5	7348,5		7500	5800	5800
D	F		6475 - Médecine du travail, pharmacie	750	525,3	1275,3	1275,3		1500	1555	1555
D	F		6478 - Autres charges sociales diverses	126	504	630	630		700	540	540
D	F		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	-80	0	0		80	80	80
D	F		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	-80	0	0		80	80	80
D	F		023 - Virement à la section d'investissement	3831,35	0	3831,35	3831,35		3831,35	3831,35	3832,35
D	F		023 - Virement à la section d'investissement	3831,35		3831,35	3831,35		3831,35	3831,35	3832,35
D	F		65 - Autres charges de gestion courante	13650	-3032,03	10617,97	10617,97		11833,34	8200	8200
D	F		6531 - Indemnités	7000	-1071,01	5928,99	5928,99		5158,34	4500	4500
D	F		6533 - Cotisations de retraite	300	-51,02	248,98	248,98		300	150	150
D	F		6535 - Formation	850	-850	0	0		850	0	0
D	F		6541 - Créances admises en non-valeur	50	-50	0	0		75	50	50
D	F		6542 - Créances éteintes	0	0	0	0	49	0	50	50
D	F		65548 - Autres contributions	50	790	840	840		50	50	50
D	F		657348 - Autres communes	100	3500	3600	3600		100	100	100
D	F		6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	3300	-3300	0	0		3300	3300	3300
D	F		658 - Charges diverses de la gestion courante	2000	-2000	0	0		2000	0	0
D	F		67 - Charges exceptionnelles	1500	-301,54	1198,46	1198,46		1500	1200	1201
D	F		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1500	-301,54	1198,46	1198,46		1500	1200	1201
R	F		RECETTES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	535004,06		467131,78	444131,78	444133,78
R	F		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	75133,18	0	75133,18	75133,18		13581,78	13581,78	13582,78
R	F		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	75133,18	0	75133,18	75133,18		13581,78	13581,78	13582,78
R	F		013 - Atténuations de charges	9000	4224,13	13224,13	13224,13		4000	4000	4000
R	F		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9000	4224,13	13224,13	13224,13		4000	4000	4000
R	F		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	93850	-4272,84	89577,16	89577,16		102000	71000	71000
R	F		7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	85000	2162,16	87162,16	87162,16		100000	70000	70000
R	F		7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	300	300	300		0	0	0
R	F		70878 - par d'autres redevables	8850	-6735	2115	2115		2000	1000	1000
R	F		73 - Impôts et taxes	150	-150	0	0		150	150	151
R	F		7342 - Versement de transport	150	-150	0	0		150	150	151
R	F		74 - Dotations, subventions et participations	349000	8023,68	357023,68	357023,68		347200	355200	355200
R	F		74741 - Communes membres du GFP	324000	1339	325339	325339		325000	324000	324000
R	F		7478 - Autres organismes	10000	14368,02	24368,02	24368,02		13000	22000	22000
R	F		7488 - Autres attributions et participations	15000	-7683,34	7316,66	7316,66		9200	9200	9200
R	F		77 - Produits exceptionnels	700	-654,09	45,91	45,91		200	200	200
R	F		7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	-100	0	0		100	100	100
R	F		7788 - Produits exceptionnels divers	600	-554,09	45,91	45,91		100	100	100
						0					

BUDGET PRIMITIF 2018 SEANCE DU 8 MARS 2018

Sens	Section	Chapitre	Compte	Total_Prévu	DM1 Ordo	Total	Ordonné	Report 2017	BP 2018		
D	I		DEPENSES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	28451,94		3831,35	2451,63	2452,63
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26200,31	0	26200,31	26200,31		2251,63	2251,63	2252,63
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26200,31	0	26200,31	26200,31		2251,63	2251,63	2252,63
D	I		20 - Immobilisations incorporelles	2000	0	2000	1808,64		0	0	0
D	I		2051 - Concessions et droits similaires	2000	0	2000	1808,64		0	0	0
D	I		21 - Immobilisations corporelles	1831,35	0	1831,35	442,99		1579,72	200	200
D	I		21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	169				
D	I		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	831,35	0	831,35	19		800	100	100
D	I		2184 - Mobilier	1000	0	1000	254,99		779,72	100	100
R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	30031,66		3831,35	2451,63	2452,63
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0		0	0	0
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0				
R	I		021 - Virement de la section de fonctionnement	3831,35	0	3831,35	3831,35		3831,35	2451,63	2452,63
R	I		021 - Virement de la section de fonctionnement	3831,35	0	3831,35	3831,35		3831,35	2451,63	2452,63
R	I		10 - Dotations, fonds divers et réserves	26200,31	0	26200,31	26200,31		0	0	0
R	I		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	26200,31	0	26200,31	26200,31		0	0	0
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	516490,1		467131,78	444131,78	444133,78
R	F		RECETTES FONCTIONNEMENT	527833,18	7170,88	535004,06	535004,06		467131,78	444131,78	444133,78
			RESULTATS	0	0	0	18513,96		0	0	0
D	I		DEPENSES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	28451,94		3831,35	2451,63	2452,63
R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	30031,66	0	30031,66	30031,66		3831,35	2451,63	2452,63
			RESULTATS	0	0	0	1579,72		0	0	0
			DEPENSES TOTALES	557864,84	7170,88	565035,72	544942,04		470963,13	446583,41	446586,41
			RECETTES TOTALES	557864,84	7170,88	565035,72	565035,72		470963,13	446583,41	446586,41
			RESULTATS	0	0	0	20093,68		0	0	0

Séance ordinaire du conseil syndical

Jeudi 8 mars 2018

Fonctionnement d'un conseil syndical ou d'un conseil municipal

Rappel des informations de la séance du 11 janvier 2018

« *Le Maire fait approuver le PV de la séance précédente et prend note des modifications éventuelles.* »

Quelques précisions encore sur les procédures de fonctionnement des assemblées, 4 type de documents conduisent les travaux :

- Le rapport de séance** : il est de la responsabilité du Maire ou du Président qui fixe le cadre des sujets et organise la forme et le fonds des débats
- Les délibérations** qui sont prises en séance selon les modalités de vote adoptées et transmises au contrôle de légalité
- Le compte-rendu de séance** qui relève de la responsabilité du maire ou du Président et qui fait l'objet d'une publication publique rapide
- Le procès verbal de séance** qui est rédigé par le ou la secrétaire de séance, soumis à l'approbation du conseil qui peut le corriger ou pas.

Séance du 7 février, changement de méthode

Le compte-rendu de séance du 7 février a été transmis à la secrétaire de séance le lundi 12 février par workflow.

La méthode mise en place en avril 2014, rappelée le 7 février 2018, sans contestation exprimée a donc été poursuivie pour la séance,

Le PV a été transmis, hors le cadre de la méthode, le 20 février 2018,

Les conseillers syndicaux ont été destinataires, par workflow, le 24 février :

- Le compte-rendu de séance du 7 février intégrant le rapport du Président , le budget 2018 et le support visuel de séance
- Le PV de séance de Mme la secrétaire reçu le 20 février 2018 avec le visuel de séance

Le conseil syndical est donc invité à se prononcer sur la proposition de procès verbal et, par ailleurs, sur la modification arbitraire de la méthode mise en place.

Des remarques sur le PV du 7 février 2018

Le PV de la séance du 7 février 2018... les remarques

Le document original a été transmis sous le timbre « compte-rendu » et a fait l'objet d'une correction de forme,

La circulaire du DSDEN ne précise absolument pas que l'on peut modifier la pause méridienne

Le PV ne fait pas mention des expressions du vote public, il convient que cela soit ajouté, A ce propos, il ne peut y avoir discordance entre le compte-rendu et le procès verbal sur les délibérations, tant dans les motivations que sur les modalités de vote et son résultat.

Il convient que figure au PV les votes du 23 novembre 2017 et qu'il n'y a eu aucune autre proposition sur ce document. Enfin il convient d'ajouter qu'à la demande de la secrétaire de séance un groupe de 2 conseillers syndicaux par commune doit organiser une séance de travail à huit clos pour examiner la confidentialité des services et prendre la mesure des réductions possibles.

A propos de la restauration scolaire

Le PV doit indiquer que la secrétaire de séance précise que le syndicat n'a jamais versé 11000 € au comité de gestion de la cantine de Maillé.

A ce titre, le président a redonné, en clair, aux membres du conseil syndical les documents budgétaires des entités de gestion des cantines du RPI. Dans le rapport du comité de gestion de la cantine de Maillé apparaît clairement la nécessité d'une subvention d'équilibre de 11000 € pour la rentrée 2015. Cette situation a entraîné la proposition du conseil syndical, approuvée par délibérations des communes membres, de reprendre, sous timbre du SIEPVV, l'intégralité du service de restauration scolaire. Cette disposition a entraîné une modification statutaire approuvée à l'unanimité des conseils municipaux.

A propos de la gouvernance

Le respect du travail accompli et l'objectivité nécessaire à un PV impose que soit clairement rappelée la situation 2014 prise en charge par l'assemblée et les actions conduites depuis avril 2014.

Séance ordinaire du conseil syndical

Jeudi 8 mars 2018

Ordre du jour

- Budget 2018**
- Bilan ligue de l'enseignement**
- Logiciel comptable**

Budget 2018

1 - Rappel des documents en possession des conseillers syndicaux :

- La proposition de budget 2018 soumis au vote le 7 février 2018
- L'état des crédits consommés attesté par le comptable public en date du 24 janvier 2018 pour l'exercice 2017.
- Les résultats de l'exercice 2017.
- Les résultats de l'exercice 2017 avec les reliquats 2016
- La liste exhaustive des mandats l'exercice 2017.
- La liste exhaustive des titres de l'exercice 2017.
- La ventilation des dépenses et des recettes par compétence.

2 - Rappel des séances de travail sur le budget 2018

1. 23 novembre 2017
2. 21 décembre 2017
3. 16 janvier 2018
4. 30 janvier 2018
5. 07 février 2018
6. 28 février 2018
7. 08 mars 2018

Budget 2018

3 - Les documents fournis aux membres du conseil syndical... et plus

Documents remis pour la séance du 23
novembre 2017

Documents remis pour la séance du 11 janvier 2018

Production d'état des crédits consommés
Ordonnateur

Situation comptable au 15 novembre
2017

Mandats de dépenses du 15 novembre
2017

Titres de recettes au 15 novembre 2017

Production d'état des crédits consommés
Ordonnateur

Situation comptable au 10 janvier 2018

Mandats de dépenses du 10 janvier 2018

Titres de recettes au 10 janvier 2018

Ventilation des dépenses du 10 janvier 2018

4 - Comptable public Document du 24 janvier 2018

Budget 2018

5 - Les données budgétaires 2017 ont été validées par le comptable public et vérifiées lors de la soirée de « brassage budgétaire »,

6 - Le BP 2018 se construit à partir de:

- 1. La réalité des dépenses et des recettes 2017**
- 2. La prise en compte des reliquats 2017**
- 3. Les votes du 23 novembre 2017**
- 4. L'OTS à 4 jours et ses incidences (répartition janvier-août et septembre décembre)**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

6.1 - La réalité des dépenses et des recettes 2017

Calculs produits

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130
Restauration	90172,1114	45368,09	135540
Ecole	193324,662	81444,01	274769
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8
TOTAL	346976,057	159735,57	506712
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,2

Calculs ajustés

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130,00
Restauration	89151,18	45368,09	134519,27
Ecole	161776,33	81444,01	243220,34
A&L	59352,50	12793,47	72145,97
TOTAL	310280,02	159735,57	470015,59
SUBVENTION EQUILIBRE			358430,20

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

6.2 - La réalité des dépenses de charges salariales

EVOLUTION DES CHARGES SALARIALES

	36 semaines	Annualisation	2018	2017	Différence	charges 2017	Variation	charges 2019	
CANTINE 1	1042,00	1185,28	22,79	22,79	0,00	1 639,01 €	0,00%	1 639,01 €	0,00 €
CANTINE 2	400,48	455,55	8,76	15,07	-6,31	1 196,36 €	-41,89%	695,26 €	-501,10 €
CANTINE 3	1024,00	1164,80	22,40	22,40	0,00	1 635,37 €	0,00%	1 635,37 €	0,00 €
A&L 1	991,24	1127,54	21,68	24,70	-3,02	1 702,55 €	-12,22%	1 494,49 €	-208,06 €
CANTINE 4	736,00	837,20	16,10	16,10	0,00	2 332,85 €	0,00%	2 332,85 €	0,00 €
ENTRETIEN 1	890,76	1013,23	19,49	20,00	-0,52	1 345,80 €	-2,59%	1 311,01 €	-34,79 €
ENTRETIEN 2	1165,12	1325,32	25,49	28,85	-3,37	2 093,03 €	-11,67%	1 848,85 €	-244,18 €
A&L 2	1173,76	1335,15	25,68	33,23	-7,55	2 337,31 €	-22,73%	1 806,09 €	-531,23 €
ATSEM 1	1384,00	1574,30	30,28	34,21	-3,94	2 355,85 €	-11,51%	2 084,72 €	-271,13 €
ATSEM 2	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	2 540,70 €	0,00%	2 540,70 €	0,00 €
ATSEM 3	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	3 112,82 €	0,00%	3 112,82 €	0,00 €
A&L 3	486,88	553,83	10,65	14,78	-4,13	1 479,92 €	-27,96%	1 066,08 €	-413,84 €
ADMIN	411,50	468,08	9,00	9,00	0,00	746,36 €	0,00%	746,36 €	0,00 €
						24 517,93 €		22 313,60 €	
						294 215,20 €		267 763,19 €	
Charges de personnels en 2018					8 mois	196 143,47 €	4 mois	89 254,40 €	
						285 397,86 €			

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Budget 2018

6.3 - Les votes du 23 novembre 2017

L'examen des lignes budgétaires et la finalisation de l'ébauche du budget 2018 sur le tableau ci-contre Pour achever le travail de construction, le chapitre 11 des charges générales est examiné ligne par ligne avec des choix opérés par vote notamment à propos :

- Des fournitures scolaires (6067) pour lesquels par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention le montant global annuel est porté à 10000 €, charges de photocopies comprises
- Du transport collectif (6247) avec une inscription réduite à 5000 €
- Sur proposition d'un représentant de la commune de Marcilly, le transport des moins de 3 ans est abandonné par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 abstentions
- Sur proposition d'une représentante de la commune de Maillé, l'enveloppe consacrée au théâtre pour l'année scolaire 2018/2019 sera réduite à 5000 €. Un devis est distribué en séance et une communication sera effectuée auprès des enseignants.
- Ligne 6135 (informatique) 28000€->25000€ pas de baisse plus importante possible puisque la location des ordinateurs est en cours.
- Ligne 6156 (maintenance) 7500€->5000€
- Ligne 6161 (assurance) 2600€->2000€ tarif renégocié
- Ligne 6247(transport) 2000€->5000€
- Ligne 6281 (CNAS), vérifier que le CNAS est utilisé ou non par les personnel du SIEPVV.
- Les lignes du chapitre 11 sont reproduites à la hauteur des réalisations.

Pour les autres chapitres et notamment pour le chapitre 12, l'ouverture des comptes se fait par application des réalisations budgétaires 2017, tant en dépenses qu'en recettes. Le projet de budget qui sera soumis au vote de l'assemblée en janvier 2018 figure en annexe du compte-rendu

Budget 2018

6.4 - La prise en compte des reliquats 2017

Séance du 23 novembre 017

Séance du 21 décembre 2017

Séance de brassage budgétaire du 31 janvier 2018

Vérification ligne par ligne de l'adéquation entre les données de l'ordonnateur et du comptable

A l'Euro près tout est concordant, le compte administratif (état des crédits consommés remis le 11 janvier 2018) et le compte de gestion (état des crédits consommés) sont identiques.

Proposition d'approbation des deux documents (documents papier)

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

6.5 Examen des emplois du temps des personnels Horaire des personnels

HYPOTHESE DE TRAVAIL SUR LA BASE DE 4 JOURNEES D'ECOLE

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS

Ligne	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE											
	CANTON DE LAVAL						CANTON DE LAVAL					
CANTON 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 4	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 5	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Ligne	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE											
	CANTON DE LAVAL						CANTON DE LAVAL					
CANTON 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 4	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 5	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30

HORAIRE DES PERSONNELS 2016/2019

Ligne	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE											
	CANTON DE LAVAL						CANTON DE LAVAL					
CANTON 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 4	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 5	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30

HORAIRE DES PERSONNELS 2017/2019

Ligne	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE											
	CANTON DE LAVAL						CANTON DE LAVAL					
CANTON 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
CANTON 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 1	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 2	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 3	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 4	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30
AB 5	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS											VENTILATION PAR SERVICE																
Jeudi																											
TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE																											
CANTINE 1	8h30	14h30											6h	6h													
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h	15h30	18h40								5h50		1h30	1h10									3h10	
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h													
A&L 1	7h	8h45	12h20	14h15	16h40	18h45							4h45	2h50	1h55												
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h													
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10		1h30	2h									0h40		
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h40	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h30		1h40	3h35	1h15										
A&L 2	7h	8h45	13h40	16h35	16h40	18h45							6h45	6h45													
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	16h50	17h35	9h30		1h30		1h20	6h10	0h30							
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35		1h30	1h25			6h10	0h30							
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35		1h30	1h25			6h10	0h30							
A&L 3	12h10	14h	14h10	16h25	16h35	17h10	17h10	18h15					5h45		3h20	1h50											
Vendredi																											
TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE																											
CANTINE 1	8h30	14h30	17h	18h									7h	6h		1h											
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h									2h40		1h30	1h10											
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h													
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h55	16h40	18h45							5h25	3h50	1h35												
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h													
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10		1h30	2h									0h40		
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h40	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h30		1h40	3h35	1h15										
A&L 2	7h	8h45	16h40	18h45									3h50	3h50													
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35	9h30		1h30		1h20	6h10	0h30								
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35		1h30	1h25			6h10	0h30							
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35		1h30	1h25			6h10	0h30							
A&L 3	12h10	13h50	16h35	17h10	17h15	18h15							3h15		1h	1h40											
											72h	64h	50h45	48h25	12h45	75h30	13h05	6h30									

HORAIRES DES PERSONNELS 2017/2018													
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Hebdo	Annuel	Format	Service	TOTAL	Charges/mois		
CANTINE 1	6h	6h	3h30	6h	7h	28h30	1026	16,00		1042,00	1 639,01 €		
CANTINE 2	2h40	6h		5h50	2h40	17h10	618	16,00	55,00	689,00	1 196,36 €		
CANTINE 3	7h	7h		7h	28h	1008	16,00	80,00		1104,00	1 635,37 €		
A&L 1	7h30	7h55	2h15	4h45	5h25	27h50+5h	1182	16,00	70,00	1268,00	1 702,55 €		
CANTINE 4	5h	5h		5h	5h	20h	720	MAD		720,00	2 332,85 €		
ENTRETIEN 1	4h20	4h10	2h30	4h10	4h10	19h20	696	CAE		696,00	1 345,80 €		
ENTRETIEN 2	7h05	7h20	4h05	6h30	6h30	31h30	1134	16,00	133,00	1283,00	2 093,03 €		
A&L 2	6h40	6h45	1h45	6h45	3h50	25h45+16	1503	16,00		1519,00	2 337,31 €		
ATSEM 1	9h30	9h30	5h	9h30	9h30	43h	1548	16,00		1564,00	2 355,85 €		
ATSEM 2	9h35	9h35	4h50	9h35	9h35	43h10	1554	16,00	31,00	1601,00	2 540,70 €		
ATSEM 3	9h35	9h35	4h50	9h35	9h35	43h10	1554	16,00	31,00	1601,00	3 112,82 €		
A&L 3	3h25	6h		5h45	3h15	17h30	630	16,00		646,00	1 479,92 €		
ADMIN	1h48	1h48	1h48	1h48	1h48	9h	324	CAE		324,00	746,36 €		
TOTAL												24 517,93 €	

Budget 2018
196 143,47 €

(8 mois)

Budget 2019
83 844,96 €

(4 mois)

TOTAL 2018
279 988,42 €

HYPOTHESE DE TRAVAIL SUR LA BASE DE 4 JOURNEES D'EGALE

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS														VENTILATION PAR SERVICE														
Jeudi														TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE														
CANTINE 1	8h30	14h30												6h	6h													
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h	15h30	18h40								2h40			1h30	1h10									0	
CANTINE 3	8h	15h												7h	7h													
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h50	16h40	18h45								4h20		2h50	1h30											
CANTINE 4	10h	15h												5h	5h													
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10								4h10			1h30	2h							0h40			
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h30	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15				6h20			1h30	3h35	1h15									
A&L 2	7h	8h45	13h40	16h35	16h40	18h45								3h50		6h45												
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35		9h30			1h30		1h20	6h10	0h30							
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15				9h35			1h30	1h25		6h10	0h30							
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15				9h35			1h30	1h25		6h10	0h30							
A&L 3	12h10	13h40	14h10	16h25	16h35	17h10	17h10	18h15						3h10		3h20	1h30				0h35							
Vendredi														TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE														
CANTINE 1	8h30	14h30	17h	18h										7h	6h			1h										
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h										2h40			1h30	1h10										
CANTINE 3	8h	15h												7h	7h													
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h50	16h40	18h45								5h20		3h50	1h30											
CANTINE 4	10h	15h												5h	5h													
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10								4h10			1h30	2h						0h40				
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h30	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15				6h20			1h30	3h35	1h15									
A&L 2	7h	8h45	16h40	18h45										3h50		3h50												
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35		9h30			1h30		1h20	6h10	0h30							
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15				9h35			1h30	1h25		6h10	0h30							
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15				9h35			1h30	1h25		6h10	0h30							
A&L 3	12h10	13h40	16h35	17h10	17h15	18h15								3h05		1h	1h30				0h35							
														72h	45h50	48	48h25	12h45	75h30	11h50	0							

HORAIRES DES PERSONNELS 2018/2019																		
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Hebdo	2018	2019	2018	Formatic	Service	TOTAL	2018	%	Charges 2018	charges 2019		
CANTINE 1	6h	6h	0,00	6h	7h	25h	28h30	1026	1026	16,00		1042	1042	0,00%	1 639,01 €	1 639,01 €		
CANTINE 2	2h40	2h40		2h40	2h40	10h40	17h10	384	618	16,00		400	689	-72,25%	1 196,36 €	331,99 €		
CANTINE 3	7h	7h		7h	7h	28h	28h	1008	1008	16,00	80,00	1104	1104	0,00%	1 635,37 €	1 635,37 €		
A&L 1	5h20	5h10	0,00	4h20	5h20	20h10+5h	27h50	906	1182	16,00		922	1268	-37,53%	1 702,55 €	1 063,63 €		
CANTINE 4	5h	5h		5h	5h	20h	20h	720	720	MAD		720	720	0,00%	2 332,85 €	2 332,85 €		
ENTRETIEN 1	4h10	4h10	0,00	4h10	4h10	16h40	19h20	600	696	CAE	108,00	600	696	-16,00%	1 345,80 €	1 130,47 €		
ENTRETIEN 2	7h05	7h	0,00	6h20	6h20	26h45	31h30	963	1134	16,00	180,00	1159	1283	-10,70%	2 093,03 €	1 869,10 €		
A&L 2	3h50	6h45	0,00	3h50	3h50	18h15+1h	25h45	1233	1503	16,00		1249	1519	-21,62%	2 337,31 €	1 832,05 €		
ATSEM 1	9h30	9h30	0,00	9h30	9h30	38h	43h	1368	1548	16,00		1384	1564	-13,01%	2 355,85 €	2 049,45 €		
ATSEM 2	9h35	9h35	0,00	9h35	9h35	38h20	43h10	1380	1554	16,00	180,00	1576	1601	-1,59%	2 540,70 €	2 500,40 €		
ATSEM 3	9h35	9h35	0,00	9h35	9h35	38h20	43h10	1380	1554	16,00	180,00	1576	1601	-1,59%	3 112,82 €	3 063,44 €		
A&L 3	3h15	2h10		3h10	3h05	11h40	17h30	420	630	16,00		436	646	-48,17%	1 479,92 €	767,11 €		
ADMIN	1h48	1h48	1h48	1h48	1h48	9h	9h	324	324	CAE		324	324	0,00%	746,36 €	746,36 €		
TOTAL												728,00	24518		24517,93	20961,24		

Budget 2018
83844,96
 (4 mois)

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Examen du budget 7 février 2018

Document papier 8 mars 2018